Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

Poudre de furoate de fluticasone (Composition pour une dose délivrée)
> furoate de fluticasone 184 microgrammes
Poudre de vilantérol de trifénatate (Composition pour une dose délivrée)
vilantérol22 microgrammes
sous forme de : trifénatate de vilantérol

Présentations

> 1 plaquette(s) aluminium de 30 dose(s) - 1 plaquette(s) de 30 dose(s) avec inhalateur(s)

Code CIP : 276 201-0 ou 34009 276 201 0 2
Déclaration de commercialisation : 02/11/2018
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 28,38 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 29,40 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

> 3 plaquette(s) aluminium de 30 dose(s) avec inhalateur(s)

Code CIP : 34009 302 085 4 0
Déclaration de commercialisation : 17/12/2020
Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 84,32 €
- Honoraire de dispensation : 2,76 €
- Prix honoraire compris : 87,08 €
- Taux de remboursement :65 %

Aller au glossaire

Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 24/06/2020Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 24/06/2020 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA est important, pour les 2 dosages, en traitement continu de l'asthme chez les adultes et les adolescents âgés de 12 ans et plus, dans les situations où l'utilisation d'un médicament associant un corticoïde par voie inhalée et un bronchodilatateur bêta-2 agoniste de longue durée d'action est justifiée : • Chez des patients insuffisamment contrôlés par une corticothérapie inhalée et la prise d'un bronchodilatateur bêta2-agoniste à action rapide et de courte durée par voie inhalée ""à la demande"". • Chez les patients contrôlés par l'administration d'une corticothérapie inhalée associée à un traitement continu par bêta-2 agoniste de longue durée d'action par voie inhalée.

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Modéré	Avis du 24/06/2020Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 24/06/2020 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA est modéré, pour le dosage 92/22 µg, en traitement symptomatique de la BPCO chez les adultes dont le VEMS (mesuré après administration d'un bronchodilatateur) est inférieur à 70 % de la valeur théorique et ayant des antécédents d'exacerbations malgré un traitement bronchodilatateur continu.
Important	Avis du 27/06/2018Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 27/06/2018 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA est important en traitement continu de l'asthme chez les adultes et les adolescents âgés de 12 ans et plus, dans les situations où l'utilisation d'un médicament associant un corticoïde par voie inhalée et un bronchodilatateur bêta-2 agoniste de longue durée d'action est justifiée : • Chez des patients insuffisamment contrôlés par une corticothérapie inhalée et la prise d'un bronchodilatateur bêta2-agoniste à action rapide et de courte durée par voie inhalée ""à la demande"". • Chez les patients contrôlés par l'administration d'une corticothérapie inhalée associée à un traitement continu par bêta-2 agoniste de longue durée d'action par voie inhalée.

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Insuffisant	Avis du 17/12/2014Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 17/12/2014 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA 92/22 µg et 184/22 µg, poudre pour inhalation en récipient unidose, est insuffisant dans l'indication : « Traitement continu de l'asthme chez les adultes et les adolescents âgés de 12 ans et plus, dans les situations où l'utilisation d'un médicament associant un corticoïde par voie inhalée et un bronchodilatateur bêta2-agoniste de longue durée d'action est justifiée : chez des patients insuffisamment contrôlés par une corticothérapie inhalée et la prise d'un bronchodilatateur bêta-2 agoniste à action rapide et de courte durée par voie inhalée ""à la demande"" ».
Modéré	Avis du 17/12/2014Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 17/12/2014 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA est modéré dans le traitement symptomatique continu de la BPCO chez les adultes dont le VEMS (mesuré après administration d'un bronchodilatateur) est inférieur à 70 % de la valeur théorique et ayant des antécédents d'exacerbations malgré un traitement bronchodilatateur continu.

Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis

V (Inexistant)	Avis du 24/06/2020Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 24/06/2020 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Ces spécialités sont un complément de gamme qui n’apporte pas d’amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux présentations déjà inscrites.
V (Inexistant)	Avis du 27/06/2018Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 27/06/2018 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Prenant en compte la démonstration de la non-infériorité de RELVAR ELLIPTA comparativement aux associations fixes SERETIDE et SYMBICORT, la Commission considère que RELVAR ELLIPTA est une alternative aux autres associations fixes CSI/LABA qui n’apporte pas d’amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans le traitement continu de l'asthme.
V (Inexistant)	Avis du 17/12/2014Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 17/12/2014 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	RELVAR ELLIPTA 92/22 µg, poudre pour inhalation en récipient unidose, n’apporte pas d’amélioration du service médical rendu (ASMR V, inexistante) par rapport aux autres associations fixes corticoïde/bêta-2 agoniste longue durée d’action dans le traitement symptomatique continu de la BPCO chez les patients dont le VEMS (mesuré après administration d’un bronchodilatateur) est inférieur à 70 % de la valeur théorique et ayant des antécédents d’exacerbations malgré un traitement bronchodilatateur continu.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : GLAXOSMITHKLINE TRADING SERVICES LIMITED
- Conditions de prescription et de délivrance :

    - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 174 080 9